

COMMUNE

Du 30 juin 2016

du

Coudray-Macouard

L'an deux mil seize le trente juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise, Maire.

Etaient présents :

AUVINET Françoise, JUIN Gilles, SCHOTT Laurence, LEROY François, COLONNIER Jacky, Alain BOUET, CLERGEAU Natacha, CANTEAU Denis, HERGUE Eric, ALLARD Yves, LEAU Maryline, GODET Audrey

Pouvoirs : Marie-Christine THOREAU donnant pouvoir à CLERGEAU Natacha.

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Jacky COLONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme Vauché, chargée de mission à la communauté d'aploération Saumur Loire Développement (CASLD) présente le partenariat cavités souterraines.

Une réunion d'information à l'attention des habitants est prévue en fin d'année.

Mme Auvinet, ouvre la séance à 21h20.

Elle constate que le quorum est atteint pour prendre les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2016

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

1) Convention Partenariat Cavités souterraines

Madame le Maire présente à son conseil municipal la convention partenariat avec le service risques et stratégie environnementale de Saumur Agglo.

Cette convention permet de définir les contours de l'appui technique apporté par ce service et des engagements de la commune pris en matière de prévention du risque de cavité souterraine.

La mise en place de cette convention ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière.

Cette convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de la signature. Une réunion entre la CASLD et la commune sera organisée au terme de la première année pour évaluer la mise en œuvre de la démarche et les projets.

Cette réunion permettra également d'identifier de nouveaux projets partenariaux.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à mains levées à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer la convention partenariale entre la commune et la CASLD

2) Travaux Chemion des Meuniers - Devis

Suite à des problèmes d'écoulement d'eau sur le chemin, le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux.

Dans un 1^{er} temps, il avait été proposé de réaliser des travaux en bi-couche (devis ATP et TPPL).

Après réflexions et débats, il a été admis que le revêtement en bi-couche n'était pas adéquat, compte tenu du passage d'engins agricoles qui risquait d'endommager rapidement le chemin.

Deux devis ont été demandés aux mêmes entreprises pour un « en-robé ». Ce revêtement a l'avantage d'être plus solide, plus fiable et plus durable, selon M Hergué.

Devis proposés : ATP = 13 782 € - TPPL = 11 898,83 €

Une vigilance doit être exercée après les travaux pour constater que ce revêtement n'est pas endommagé.

Mme Leau précise que certaines communes demandent aux responsables de détériorations de prendre en charge les travaux de remise en état.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis ATP :

Pour : 0	Abstention : 0	Contre : 13
----------	----------------	-------------

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis TPPL :

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Le devis présenté par TPPL est retenu.

3) Travaux Petite Rue de la Motte – comblement de caves

A la suite de l'effondrement d'une cave Petite rue de la Motte, M LEOTOT, géologue, a établi un diagnostic concernant des préconisations pour la mise en sécurité de la cave.

Les conclusions du diagnostic confirment les risques d'effondrement de la zone et la nécessité de maintenir la portion de la Petite rue de la Motte fermée.

Trois entreprises ont été consultées :

TPPL : l'entreprise ne souhaite pas effectuer ces travaux jugés trop dangereux

PINON : Malgré plusieurs relances, l'entreprise n'a pas répondu à notre demande de devis

ACTS : l'entreprise propose un devis de 9 632,40 € TTC

Ce devis ne comprend pas « l'élévation de murets dans les 2 zones de cavités hautes à chiffrer après visite »

Il y a donc lieu de demander à d'autres entreprises d'effectuer des devis pour chiffrer ce poste.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis ACTS :

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4) Subvention matériel Ecole – Meubles

Une subvention de 530 € est nécessaire pour financer l'achat d'un meuble à la caisse des écoles.

Cet achat est prévu au budget 2016.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la subvention :

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5) Rallye des Jeunes 2017

Mme Schott présente le projet d'un Rallye Jeunes en 2017, sur la commune du Coudray-Macouard.

Ce projet est initié par le CSCI Roland Charrier. Le but est d'impliquer les jeunes dans la vie locale.

Il regroupe les 13 communes dépendant du CSCI. Il est prévu sur ½ journée en Mai ou Juin 2017.

Le principe : 1 équipe de 4 à 6 jeunes (10/15 ans) par commune (soit 13 équipes) , encadrée par un adulte doit résoudre des énigmes sur le territoire de la commune.

Ce jeu impliquerait les jeunes mais aussi les commerçants, la MAPA, les habitants, etc..

Chaque année, le rallye aura lieu dans une commune différente.

Les membres du conseil s'interrogent sur le financement, le nombre peu important par commune (4 à 6), l'encadrant, l'organisation, les moyens matériels ou humains nécessaires.

Le Conseil municipal émet un accord de principe, sous réserves des interrogations visées ci-dessus.

6) Ecoulement Eaux pluviales Route de Bron

M Lebronec demeurant 21 Rte de Bron a constaté un problème d'écoulement des eaux pluviales au niveau de la rue devant son habitation.

Après vérification sur place, il a été admis que des travaux étaient nécessaires : curage du fossé et pose d'un avaloir.

2 devis ont été présentés : ATP = 3 889,80 € et TPPL = 2 466,68 €

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis ATP :

Pour : 0	Abstention : 0	Contre : 13
----------	----------------	-------------

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis TPPL :

Pour : 12	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

7) Questions diverses

A) Quai Bus Rte de Fontevraud

Des devis ont été demandés mais auparavant il convient de consulter la Direction des Routes et des Transports car les travaux se situent une route départementale, ainsi que M Gaschet, architecte des bâtiments de France, car les travaux sont dans la ZPPAU.

B) Local pour l'association des la Chasse

L'association des chasseurs souhaite restaurer le local siué près du hangar communal (ancienne réserve d'eau).

La citerne a été extraite du local et récupérée par l'entreprise ACVD de la Zone artisanale. Il n'y a eu aucun frais pour la commune.

L'association souhaite que la commune prenne en charge l'achat des matériaux nécessaires à la réhabilitation du local. Les travaux seront réalisés par l'association.

Cependant, aucune demande écrite n'a été déposée à ce jour.

C) Logement situé au 1^{er} étage du restaurant «Les délices de Kahina »

Par un courrier du 20 juin 2016 M Mellah et Mme Braud, gérants, souhaitent effectuer des travaux de rénovation du logement situé au dessus du restaurant, à leurs frais.

En contrepartie, ils demandent à ne pas payer de loyer supplémentaire.

Or, ces travaux concernent un local appartenant à la commune et doivent être pris en charge par la commune et non par le locataire.

M Mellah et Mme Braud ne sont donc pas autorisés à effectuer ces travaux.

Conscients du problème de logement rencontré par les gérants (enfants en bas-âge, travail en soirée), les membres du conseil municipal n'excluent pas de réaliser des travaux.

Cependant, ceux-ci n'ayant pas été budgétisés pour 2016, ils ne pourraient être réalisés qu'en 2017.

Une modification du bail est nécessaire et les frais d'acte seront à la charge du locataire.

Un supplément de loyer devra être demandé.

D) Modification délibération réserve parlementaire BECHU

A la demande de la collaboratrice de M BECHU, le nom de Mme DEROCHE ne doit pas apparaître dans la délibération. Il convient donc de la modifier.

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

E) Organisation Buffet du 14 juillet 2016

Charcuterie : 3 devis ont été présentés : Super U – Leclerc – Savia. Le devis Savia étant nettement inférieur aux autres, il a été retenu.

Le pain et les pâtisseries seront achetés à la boulangerie du Coudray.

Les melons seront achetés à Cizay la Madeleine (M Julien Godet)

M Guichard ne produisant plus de vin rosé, celui-ci sera acheté au Gaec Branchu (Robert et Marcel)

F) Organisation du marché

Résultat de l'enquête : 65 réponses papier et 48 réponses internet.

Le lieu et l'horaire conviennent à la majorité : salle des fêtes, côté préau, de 16h30 à 20h00

Demande de produits tels que : produits locaux , de qualité, bio si possible.

La commission « Commerce » prendra en charge l'organisation du marché.

Le 1^{er} marché est souhaité en septembre voire avant si possible.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 23h30.